

Ault environnement

L'association interpelle les délégués du Syndicat mixte Baie de Somme

Notre objectif est de défendre Ault ville balnéaire. " rappelle Bernard Motuelle, président de l'association Ault environnement. Forte de ses 190 adhérents l'association réclame un moratoire sur l'aménagement du site du Moulinet et un référendum d'initiative locale sur ce projet, après la réalisation d'une véritable concertation avec la population.

Pour se faire entendre l'association vient de transmettre un dossier complet à chaque délégué du Syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard.

"Les informations que nous demandons nous sont refusées, pourquoi ? nous voulons être éclairés par des documents officiels pour agir en toute clarté. " précise Bernard Motuelle. Le rapport final Interland concernant le projet du Moulinet est "confidentiel". Pour la commission d'accès aux documents administratifs, à la demande de l'association, estime que ce rapport doit lui être communiqué. L'association a donc déposé plainte au Tribunal administratif.

Sur le site internet du syndicat mixte Baie de Somme la découverte d'appels d'offre



"On rechigne à mettre de l'enrochement entre Ault et Onival" déplore le président de Ault environnement.

concernant notamment "La déconstruction d'ouvrages du front de mer d'Ault" et "Les études techniques pour la conduite du projet de relocalisation des personnes, des biens et des activités à Ault" fait aussi réagir l'association. Et la réponse du président du syndicat mixte baie de Somme ne la satisfait pas : "Cette étude est nécessaire dans le cadre de l'appel à projet Cousin ; nous sommes tenus de réaliser un diagnostic des ouvrages et d'envisager tous les scénariis sans lesquels l'Etat

et l'Europe ne financeront rien."

Pour Bernard Motuelle : "Tout ça nous inquiète. Le projet du site du Moulinet se chiffre à 8 millions d'euros hors taxe. C'est un budget pharaonique alors qu'on rechigne à remettre de l'enrochement entre Ault et Onival !"

Selon l'association le projet du Moulinet présenté à la population en 2010 n'est plus le même : "A l'époque il s'agissait de créer un nouveau quartier maintenant il s'agit

de relocaliser des personnes et des biens situés sur la falaise menacée par le risque d'effondrement. Ce projet justifie t-il l'abandon de notre dique ? "

L'association est favorable au réaménagement de l'existant c'est à dire du château et des dépendances, en revanche elle s'interroge sur la capacité de la station d'épuration à raccorder 160 nouvelles habitations ; elle estime également que l'accès au site n'est pas aisé par exemple.

Action juridique

L'association Ault environnement est prête à engager des actions juridiques. Elle a accepté le procédé d'études suite aux échanges avec Corinne Lepage, député européen, et au rendez-vous pris en juillet à son cabinet d'avocats.

"L'association réclame l'arrêt de toutes les actions engagées par le Syndicat mixte propriétaire du terrain, et par la municipalité d'Ault qui s'apprête en décembre 2013 à approuver le dossier de réalisation pour le lancement d'une première tranche de travaux."

Véronique Dheilly